

Appel urgent pour la protection du patrimoine architectural luxembourgeois

Par rapport à d'autres pays, le Luxembourg compte relativement peu de bâtiments protégés dans le cadre de la conservation du patrimoine national. Au cours des dernières décennies, une partie substantielle du patrimoine architectural du pays a disparu, victime du marché immobilier en plein essor. Aujourd'hui, il ne subsiste que très peu de l'architecture historique du pays.

En juillet 2019, un énorme pas a été fait avec la présentation d'un projet de loi pour la protection du patrimoine culturel. Cependant, alors que cette loi est en cours de révision et de débat au Parlement, la destruction de précieuses substances architecturales continue et semble progresser à un rythme effréné.

C'est pourquoi nous, soussignés, demandons aux autorités luxembourgeoises de prendre d'urgence les mesures appropriées afin de prévenir une perte irrémédiable du patrimoine architectural luxembourgeois :

1. Tout bâtiment construit avant 1955 doit être systématiquement protégé. Les permis de démolition de ces édifices ne devraient être accordés qu'à titre exceptionnel, après une évaluation minutieuse de leurs valeurs architecturales et historiques, fondées sur des critères transparents et objectifs conformes aux normes internationales dans le domaine de la protection du patrimoine.
2. Le patrimoine architectural doit être considéré dans son ensemble. La pratique actuelle de protéger uniquement les éléments architecturaux, tels que les façades, ou la forme extérieure d'un bâtiment («gabarib») doit être abandonnée. Dans la mesure du possible, des ensembles entiers devraient pouvoir être protégés contre la démolition ou la transformation induite.
3. L'État en tant que propriétaire du patrimoine architectural devrait jouer un rôle exemplaire : les bâtiments protégés appartenant à l'État devraient être préservés dans leur intégrité et, dans la mesure du possible, rendus accessibles au public.
4. L'État devrait systématiquement intervenir chaque fois que le propriétaire d'un bâtiment protégé manque à son obligation de le préserver. Toute personne qui endommage ou démolit délibérément un édifice protégé ou le laisse à l'abandon devrait être sanctionnée.
5. L'accès à l'information sur les projets de construction, de démolition et de transformation devrait être systématiquement facilité et transparent. Les informations sur les projets de construction d'envergure, susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble du quartier ou qui impliquent la transformation ou la démolition de la substance d'un bâtiment historique, devraient être mises à disposition du grand public de manière proactive et bien en amont de toute décision définitive. Dans le cadre des consultations publiques sur ces projets, diverses parties prenantes, telles que les habitants locaux, les groupes communautaires et les organisations de la société civile devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs préoccupations, et être correctement pris en compte au cours du processus décisionnel.
6. La protection du patrimoine architectural devrait également englober l'architecture vernaculaire ainsi que le petit patrimoine, comme les lavoirs, les ponts, les croisements de routes ou les murs. Des mesures appropriées devraient être mises en œuvre pour la conservation et la valorisation de ces éléments.
7. L'État devrait déployer des efforts supplémentaires pour sensibiliser le public à l'importance de la préservation du patrimoine architectural. Les informations sur les bâtiments protégés devraient être facilement disponibles. La sensibilisation du public

devrait commencer au niveau de l'enseignement scolaire et englober l'organisation de divers événements publics tout au long de l'année.

8. Les informations sur les subventions pour la préservation des bâtiments anciens devraient être facilement accessibles aux propriétaires, aux municipalités, aux architectes et aux artisans. L'attribution de ces subventions devrait être subordonnée au respect de critères stricts, tels que le type de travaux (la transformation ne devrait pas être subventionnée), le choix des matériaux et des techniques et, éventuellement, la mesure dans laquelle les bâtiments sont rendus accessibles au public (par exemple, dans le cadre des Journées du Patrimoine).

Derrière les coulisses

Il subsiste très peu de substance architecturale historique au Luxembourg. Selon les données disponibles, seulement 28,8% des bâtiments encore existants ont été construits avant la fin de la Seconde Guerre mondiale et seulement 13,9% avant 1920¹.

Plusieurs milliers de monuments historiques sont sous protection, mais pour la plupart de ces édifices, la protection est simplement accordée via les plans de développement urbain (PAG)². Cette protection s'est pourtant relevée inefficace devant la Cour à chaque fois qu'un propriétaire a tenté de contester le refus d'accorder un permis de démolition.

Seuls 1457 bâtiments sont actuellement protégés au niveau national. Ces derniers sont alors soit inscrits comme monument national, soit ajoutés à la liste de l'*inventaire supplémentaire*³. De nombreux bâtiments, considérés comme de grande valeur par le Service des sites et monuments nationaux (SSMN), ne font l'objet d'aucune protection⁴.

Le taux de protection estimé à 0,7% est bien inférieur à celui des autres pays européens⁵. En Allemagne, par exemple, 3% des bâtiments sont protégés en tant que monuments nationaux, 10% sont situés dans des zones de conservation, comme les centres-villes historiques⁶. Aux Pays-

¹ Die Ressourcen, die beim Abriss frei werden, werden nicht optimal genutzt, *Journal*, 16.03.17.

² En date du 14 mai 2020, 13 588 immeubles étaient protégés au niveau communal. Ce chiffre se rapporte aux 51 municipalités qui ont mis à jour leur PAG. Il n'y a pas d'informations sur la situation dans les autres 51 municipalités (Service des Sites et Monuments Nationaux (SSMN): Patrimoine à protéger, 14.05.20)

³ L'inventaire du SSMN démontre qu'une proposition de classement sur quatre n'a pas été retenue par les communes. (ibid.) En plus de cela, la protection communale, dans de nombreux cas, se rapporte seulement à l'immeuble principal tel que le corps de logis d'une ferme, mais pas les étables ou encore le gabarit d'un immeuble.

⁴ Selon RTL, 28 000 immeubles auraient été considérés comme dignes d'être préservés en raison de leur valeur patrimoniale. (Ofgerappt heescht fort fir ëmmer, *RTL*, 8.03.10, disponible sur: <https://www.rtl.lu/news/national/a/1146587.html?fbclid=IwAR1KXp0gDIFIZCmHzfUFZkIWSJ2Tee-ihv0vOIIYVzIRSxDbodDp9K-HEdQ>)

⁵ Bröckelnde Identität, dans : *Revue*, N° 35/2016, 31.08.2016, disponible sur: <http://www.revue.lu/brockelnde-identitat/>

⁶ Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit (2014): Die besonders erhaltenswerte Bausubstanz in der integrierten Stadtentwicklung, Berlin, August 2014, disponible sur: https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/DE/publikationen/themen/bauen/wohnen/denkmalenschutz.pdf?__blob=publicationFile&v=2)

Bas, la ville d'Amsterdam compte à elle seule 9 000 monuments nationaux et municipaux classés et six zones de conservation protégées au niveau national, dont son centre-ville historique⁷.

Au Luxembourg, une grande variété de critères de protection et des incohérences dans leur application ont contribué à la transformation de nombreux édifices historiques de valeur. Au point que leur substance d'origine ne peut plus être reconnue ou a même été complètement perdue. Parmi les exemples récents, nous pouvons citer la rangée de maisons de la rue Jean L'Aveugle à Limpertsberg, qui a été intentionnellement endommagée alors que la procédure menant à leur protection nationale était toujours en cours. Confrontée à la demande de démolition d'un promoteur immobilier, la Ville de Luxembourg avait refusé de protéger ces immeubles en premier lieu et s'était opposée par la suite à l'appel du ministre de la Culture pour leur protection⁸.

Une villa art déco, au coin de l'avenue du X Septembre et du boulevard Pierre Dupong, connue sous le nom de Villa Marx et classée monument national en 2016, est aujourd'hui vouée à disparaître. En effet, souhaitant profiter de l'emplacement privilégié du bâtiment en plein cœur de Belair, pour le remplacer par un immeuble d'appartements à faire rentabiliser, son nouveau propriétaire a contesté la décision de classement et obtenu gain de cause. Ainsi, malgré les protestations du public et la large couverture médiatique, cette belle villa sera bientôt démolie.

Malgré le fait que la loi actuelle sur la protection du patrimoine architectural⁹ permet l'intervention de l'État lors qu'un monument national est mis en danger par la non-action de son propriétaire, force est de constater que l'on assiste à de nombreux cas où les propriétaires de bâtiments protégés laissent simplement leurs propriétés s'effondrer (dans l'espoir d'obtenir finalement un permis de démolition), sans encourir aucune sanction ni poursuite.

Par exemple, à Boevange-sur-Attert, la maison natale de Joseph Hackin, célèbre archéologue et combattant de la Résistance d'origine luxembourgeoise, s'effondre. À Rollingen / Mersch, le bâtiment principal de la soi-disant Hurtenhaus, une ferme dont les origines remontent au XVIIe siècle et qui est largement décrit dans le *Letzbeurger Baurenhaus* de Georges Calteux, subit le même sort.

Contrairement aux attentes, l'État en tant que propriétaire ne donne pas toujours l'exemple. Cela est bien démontré avec le château d'Eisenborn, qui abritait autrefois une congrégation religieuse, mais qui se démantèle peu à peu depuis son achat par l'État luxembourgeois.

Il est à noter que les trois bâtiments mentionnés ci-dessus sont classés monuments nationaux.

⁷ City of Amsterdam : Policy : Listed Monuments (sans date), disponible sous :

<https://www.amsterdam.nl/en/policy/policy-culture-arts/listed-monuments/>

⁸ Maisons du Limpertsberg : la bataille se poursuit, *Le Quotidien*, 4.06.19, disponible sous:

<https://www.lequotidien.lu/luxembourg/maisons-du-limpertsberg-la-bataille-se-poursuit/>; Rue Jean

L'Aveugle: Nein zum Denkmalschutz, *Luxemburger Wort*, 2.07.19, disponible sous:

[https://www.wort.lu/de/lokales/rue-jean-l-aveugle-nein-zum-denkmalschutz-](https://www.wort.lu/de/lokales/rue-jean-l-aveugle-nein-zum-denkmalschutz-5d1a5b25da2cc1784e34711e)

5d1a5b25da2cc1784e34711e

⁹ Texte coordonné de la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, article 10 - 13, disponible sous : [Texte coordonné de la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites](#)

Stimulée par une flambée sans précédent des prix de l'immobilier et une forte demande de terrains à bâtir, la démolition de logements existants s'est considérablement accélérée au cours de la dernière décennie¹⁰.

Les organisations de la société civile actives dans ce domaine ont estimé qu'une centaine de bâtiments inestimables étaient démolis chaque année, tandis que 50 autres demeuraient en ruine¹¹.

La pratique courante de protection ou de préservation d'uniquement certaines parties d'un bâtiment (comme le bâtiment principal des fermes ou des façades) n'est pas conforme aux normes internationales dans le domaine de la conservation du patrimoine, qui considèrent un bâtiment dans son ensemble et recommandent même la préservation de ses environs¹². La grange d'une ferme peut être considérée comme moins précieuse d'un point de vue architectural, mais sans elle, la fonction historique de l'ensemble du bâtiment ne peut être comprise.

La pénurie de logements

La croissance démographique et la nécessité de créer des logements supplémentaires sont régulièrement utilisées comme argument pour justifier la démolition de bâtiments historiques.

Au cours des dernières décennies, la population luxembourgeoise a en effet progressivement augmenté. Entre 2010 et 2017, la croissance démographique relative a été de 2,3% par an¹³. Conformément à différents scénarios de croissance, le STATEC a estimé le besoin annuel de logements supplémentaires entre 5653 et 7526¹⁴. Cependant, selon un expert de la Caisse

¹⁰ Ceci ressort d'une étude de l'*Observatoire de l'Habitat* qui démontre qu'en moyenne la surface qui a été recréée dans des zones d'habitation et impliquant la démolition d'immeubles a augmenté de 25 pourcent. (de 21 à 29 ha par an). (Observatoire de l'Habitat: La construction de logements, entre consommation foncière et reconstruction de terrains. Etude sur le Grand-Duché de Luxembourg entre 2010 et 2016, Dossier thématique, February 2019, p. 19) Sur l'ensemble de la période (2010-2016), 27 pourcent des nouveaux immeubles ont été érigés sur des surface qui avaient déjà été occupées antérieurement. (ibid., p. 20. Ceci est particulièrement le cas à Luxembourg-Ville et dans les autres centres régionaux. (ibid., p. 22)

¹¹ Kein Platz für sBauerbe, *Revue*, (without references), available at: <http://www.revue.lu/kein-platz-furs-bauerbe/>

¹² Article 5

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable *mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices*. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 6

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

(ICOMOS: Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964), *IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964*, disponible sous : https://www.icomos.org/charters/venice_e.pdf, *c'est nous qui soulignons*)

¹³ Decoville Antoine, Feltgen Valérie : Diagnostic du développement territorial, juin 2018, disponible sous : https://amenagement-territoire.public.lu/dam-assets/fr/strategies_territoriales/monitoring_ivl/2018-Diagnostic-territorial.pdf

¹⁴ STATEC : Projections de long-terme du STATEC, in : STATNEWS N° 14, 24.04.19, disponible sous : <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/population/population/2019/04/20190424/20190402.pdf>

nationale d'épargne, BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, BCEE), seuls 2891 logements par an ont été livrés depuis 2010¹⁵.

Cependant, la croissance démographique à elle seule n'est pas le seul facteur expliquant le besoin de logements supplémentaires. Un autre facteur est l'évolution des modes de vie et le nombre croissant de ménages d'une ou deux personnes. Avec une superficie moyenne de 144 m², le Luxembourg fait également partie des pays ayant les plus grandes surfaces dédiées à l'habitation en Europe, où la taille moyenne est de 105 m²¹⁶.

Le Luxembourg connaît actuellement un boom sans précédent dans le secteur de la construction¹⁷. Cependant, la construction de logements rivalise avec d'autres projets immobiliers. Ainsi, avec plusieurs grands chantiers récemment finalisés, le Luxembourg a atteint 1,2 million de mètres carrés de centres commerciaux. Avec 169 m² de surface commerciale par habitant, le Luxembourg est devenu un des pays qui en offre le plus en Europe¹⁸.

Déjà en 2016, seulement un peu plus des deux tiers de la surface construite était consacrée au logement, le reste étant réparti entre l'industrie et les infrastructures¹⁹.

Un autre facteur non négligeable qui explique tout d'abord la pénurie de logements et ensuite la flambée des prix, est l'attractivité du statut de résident luxembourgeois. En effet, les plus riches portefeuilles du monde²⁰ et les investisseurs institutionnels à la recherche d'un retour sur investissement élevé ont fait de l'immobilier local un marché en constante croissance²¹.

Une étude récente de l'*Observatoire de l'Habitat* a montré que les terres constructibles du pays se trouvent principalement entre les mains d'un petit groupe de personnes, parmi lesquelles l'on retrouve de riches héritiers et des investisseurs institutionnels. Aujourd'hui, seulement 1% de la population du pays détient un quart des terres disponibles²².

Il serait aisé de penser que la densification, résultant de la construction d'un nouveau bâtiment sur la surface d'un ancien édifice démolé, contribue à résoudre le problème de pénurie de logements. Cependant, à court terme, il la nourrit plutôt qu'il ne la résout. La meilleure preuve en est le nombre élevé de bâtiments restés vides au fil des ans en prévision de leur

¹⁵ BCEE : Der luxemburgische Immobilienmarkt: die aktuellen Marktpreise (Teil II), 21.10.19, disponible sous: <https://www.bcee.lu/de/blog/expertenrunde/der-luxemburgische-immobilienmarkt-die-aktuellen-marktpreise-teil-ii/>

¹⁶ Les fondations du succès (document sans date), disponible sous : (document non daté), available at : <https://www.pwc.lu/en/real-estate/docs/pwc-re2020-2015-fr.pdf>

¹⁷ Luxembourg, champion des surfaces commerciales, RTL, 13.01.20, disponible sous : <https://5minutes.rtl.lu/actu/luxembourg/a/1454184.html>

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Les logements occupent moins de 7% du territoire, RTL, 26.10.17, disponible sous : <https://5minutes.rtl.lu/laune/actu/a/1089721.html>

²⁰ Luxembourg compte 403 personnes « ultra-riches », RTL, 9.03.20, disponible sous : <https://5minutes.rtl.lu/actu/luxembourg/a/1480417.html>. Selon PWC, 22 pourcent des ménage luxembourgeois ont un patrimoine supérieur à 1 mio. € (PWC, op.cit.).

²¹ PWC, Luxembourg Real Estate 2020: Building blocks for success, French : Les fondations du succès. See also : Chambre des salariés: Note « LOGEMENT », février 2020, disponible sous : <https://www.csl.lu/bibliotheque/publications/1972da7b1b.pdf>

²² Observatoire de l'Habitat : Le degré de concentration de la détention du potentiel foncier destiné à l'habitat en 2016 , in : *La Note de l'Observatoire de l'Habitat* N°23, disponible sous : <https://statistiques.public.lu/fr/publications/autresacteurs/series-ceps/noteobservatoirehabitat/2019/23-2019/index.html>

démolition²³. Le nombre total de ces anciens édifices abandonnés intentionnellement a été estimé à 15 000 pour l'ensemble du pays et à 3 900 dans la seule ville de Luxembourg²⁴.

Même si le processus combiné de démolition et de reconstruction conduit finalement à une augmentation importante des logements disponibles, ce qui résulte en somme à une plus grande densité, l'équivalent de plus d'un tiers des logements nouvellement créés ont été détruits²⁵.

Dans l'ensemble, l'impact de l'abandon et, finalement, de la démolition de logements anciens et assez souvent de grande valeur, peut avoir un impact significativement négatif en termes de logements disponibles et abordables.

De toute évidence, la pénurie de logements est un problème complexe qui ne peut être résolu par la seule démolition de maisons anciennes. Bien au contraire : la pratique d'accorder facilement des permis de démolition alimente encore la spéculation immobilière. Les vieilles maisons sont presque automatiquement remplacées par des immeubles d'appartements, où, dans de nombreux cas, le prix d'un seul appartement atteint le prix d'une simple maison unifamiliale dans la même municipalité. Cela, à son tour, a un impact sur le prix des maisons anciennes, qui deviennent inabordable pour les salariés moyens²⁶ et sont donc presque automatiquement démolies ou abandonnées.

Des enjeux écologiques

Contrairement aux idées reçues, les préoccupations écologiques ne sont pas un argument valable qui pourrait justifier la démolition des bâtisses anciennes. De fait, ces dernières sont généralement construites avec des savoirs vernaculaires, qui tiennent compte des conditions climatiques locales. Ainsi, bien qu'elles ne soient généralement pas associées à une faible performance énergétique en soi, les vieilles maisons de ferme, par exemple, ont généralement des murs épais qui protègent contre le froid en hiver et contre une chaleur excessive en été.

L'architecte allemand Hans-Joachim Ewert a démontré que, du point de vue de la consommation finale d'énergie, c'est-à-dire de la construction et de l'entretien, la réhabilitation énergétique d'une maison existante doit toujours être préférée à une démolition ou à une nouvelle construction, même lorsqu'il s'agit de la construction d'une maison passive²⁷.

²³ L'étude de l'*Observatoire de l'Habitat* démontre que la densité des surfaces reconstruite est généralement nettement supérieure que celle d'avant. (Observatoire de l'Habitat: La construction de logements... , p. 26)

²⁴ Les logements vides détestent les taxes, *Luxemburger Wort*, 15.10.19, disponible sous : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-logements-vides-detestent-les-taxes-5da49d44da2cc1784e34d9b4>

²⁵ Observatoire de l'Habitat: La construction de logements ... , p. 27

²⁶ Selon Jean-Paul Scheuren, président de la *Chambre Immobilière*, les prix du bâti ancien sont exceptionnellement élevés au Luxembourg. Il affirme : „Wir sind das einzige Land in Europa, wo die Preise von Altbauwohnungen, also von „Secondhand“, zwischen 82 und 85% vom Neupreis liegen. In Deutschland sind es etwa 50 %.“ (Ein ganz normaler Immobilienmarkt (Interview) in: *Forum* 330, juin 2013, disponible sous: <https://www.forum.lu/article/ein-ganz-normaler-immobilienmarkt/>)

²⁷ BUND (2018) Abreißen oder sanieren?, *Ökologisch Bauen & Renovieren* 2018, disponible sous : https://www.bund-bawue.de/fileadmin/bawue/Dokumente/Themen/Klima_und_Energie/OEkologisch_Bauen_und_Renovieren_2018_Graue_Energie_Abreissen_oder_sanieren.pdf and https://www.bund.net/fileadmin/user_upload_bund/publikationen/bund/bund_oekologisch_bauen_und_renovieren_2018.pdf

Le principal impact écologique d'un bâtiment se produit en fait pendant le processus de construction. Les bâtiments anciens portent une énorme quantité de la soi-disant « énergie grise ». L'énergie grise fait référence à la somme d'énergie requise pour la production, le transport, le stockage et le recyclage²⁸. Une étude de la *Fachhochschule Burgenland* a montré que la quantité d'énergie grise requise pour une maison passive dépasse de loin la quantité d'énergie requise pour son chauffage. Dans le pire des cas, l'énergie grise d'une maison passive pourrait dépasser de cent fois sa consommation annuelle d'énergie. Cependant, le cycle de vie estimé d'une maison nouvellement construite se situe bien en dessous de cent ans²⁹.

Alors que les vieilles maisons étaient principalement construites avec des matériaux naturels d'origine locale et facilement recyclables, les nouveaux bâtiments reposent généralement sur l'utilisation de matériaux complexes dont le recyclage génère des problèmes sans précédent et non résolus. En Allemagne, Styropor ou Polystyrol, l'isolant le moins cher et le plus couramment utilisé, était autrefois classé comme déchet de construction dangereux car il contient du HBCD (hexabromcyclodécane) comme ignifuge, mais en raison du manque de sites d'incinération spécialisés, cette classification a dû être revue et levée³⁰.

La production de béton, l'un des principaux matériaux de construction de notre époque, est extrêmement énergivore. Selon Chatham House, le processus de production de béton est à l'origine d'environ 8% des émissions mondiales totales de dioxyde de carbone (CO₂), ce qui est légèrement inférieur à l'impact produit par le secteur agricole mondial (12% des émissions de CO₂), mais plus dont l'empreinte carbone est bien supérieure à celle de l'industrie aéronautique (2,5%)³¹.

En raison de leur importante consommation d'énergie grise, la construction de bâtiments qui ne fait pas appel à des matériaux naturels et renouvelables ne devrait pas être encouragée. L'ONG française NegaWatt plaide pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants contre l'accélération des cycles de démolition et de reconstruction³².

Des intérêts communs

En 2020, le gouvernement luxembourgeois a budgétisé 23.038.865 € pour le secteur touristique. Cela représente 0,11% du budget total de l'État³³. Parallèlement à ses magnifiques paysages naturels, le patrimoine culturel et architectural du Luxembourg a un grand potentiel pour attirer les touristes dans le pays³⁴.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Neue Verordnung in Kraft: Styropor kein Sondermüll mehr, dans: *Bauratgeber* (document sans date), disponible sous: <https://www.bauratgeber-deutschland.de/hausbau-ratgeber/ausbau-renovierung/daemmung/daemmstoffe/neue-verordnung-styropor-kein-sondermuell-mehr/>

³¹ Chatham House: *Making Concrete Change: Innovation in Low-carbon Cement and Concrete*, Chatham House Report, June 2018, disponible sous : <https://reader.chathamhouse.org/making-concrete-change-innovation-low-carbon-cement-and-concret>. Voir aussi: Climate change: The massive CO₂ emitter you may not know about, *BBC*, 17.12.18, disponible sous: <https://www.bbc.com/news/science-environment-46455844>

³² Association NegaWatt : Scénario négaWatt 2017-2050, janvier 2017, Dossier de synthèse, disponible sous :

³³ Ministère de l'Economie : De Budget 2020, disponible sous : <https://budget.public.lu/lb/budget2020/am-detail.html?chpt=depenses&dept=5§=47>

³⁴ Luxembourg, patrimoine mondial de l'UNESCO, disponible sous : <https://www.visitluxembourg.com/fr/que-faire/art-culture/patrimoine-unesco>

Cependant, le patrimoine culturel luxembourgeois ne peut se limiter à la forteresse protégée par l'UNESCO, à la vieille ville de Luxembourg et au *Sprangpressioun*. Il englobe le patrimoine industriel du pays, ses églises, ses ponts si particuliers. Il comprend les maisons luxembourgeoises, modestes ou spacieuses, urbaines ou rurales, avec leur diversité éclectique témoignant du passé mouvementé du pays et du talent de leurs créateurs.

Le patrimoine culturel fait également partie d'une identité nationale. Une identité peut avoir plusieurs facettes qui peuvent être résumées comme le sentiment d'appartenance. Le patrimoine architectural du Luxembourg reflète les différences de styles et de périodes, les différences de lieux et de professions, la diversité sociale et la variété des goûts et des idées créatives. Entre la maison d'un péon à Ösling et la villa d'un industriel dans le Minett, il y a un large éventail de différences de conception, de fonction, d'adaptation au milieu environnant, de codes sociaux ; toute la dynamique culturelle du pays est gravée dans la pierre.

La Charte de Venise, l'un des documents clés dans le domaine de la protection du patrimoine, qualifie les monuments historiques de témoins vivants du passé. Avec leur disparition, un immense panneau de l'histoire et de la culture luxembourgeoise est irrémédiablement perdu.